

de diagnostic et de traitement qui nécessitent les lumières de ceux qui ont fait des études spéciales.

Quelles sont alors les relations du praticien général et du consultant ?

Elles sont celles qui doivent exister entre deux praticiens généraux amis, qui se consultent *pour le plus grand bien du malade*.

C'est le devoir, il y a plus, — il est profitable — du praticien général de faire bénéficier ses patients des lumières des spécialistes. Le bien des malades, tel doit être le but commun de nos efforts. Le spécialiste est, comme le médecin général, porteur d'un diplôme de M. D. et aurait droit d'entrer au besoin dans la pratique générale ; il s'en défend et c'est pour le praticien général une garantie de conserver sa clientèle et de lui procurer sans crainte, les services des spécialistes.

C'est le devoir du spécialiste de n'accepter jamais de traiter d'autres cas que ceux qui sont de son domaine spécial.

Quelle est la conduite à suivre lorsqu'un patient, qui a été vu ou amené à la consultation, désire ou exige que le spécialiste seul le traite ?

La question est difficile à résoudre. Le malade a le droit d'être traité par le médecin de son choix, mais le spécialiste devra être lent à accueillir semblable proposition, et la règle : *faites aux autres ce que vous aimez qu'on fasse pour vous*, éclairera la conduite à suivre.

Il n'est pas difficile de représenter au malade qu'il est tout à son avantage de suivre les avis conjoints de son médecin de famille et du spécialiste ; que cette pratique, sans être toujours nécessaire a, cependant, de grands avantages, etc., etc.

Des clients vont directement chez le spécialiste, attiré par sa réputation, ou dirigés par quelque amis, etc, le médecin de famille doit-il en être informé ? Théoriquement, oui, mais pratiquement la chose n'est pas toujours facile. Au reste, c'est au spécialiste à apprécier la situation : le médecin de famille sera, vous le savez, un aide avantageux dans beaucoup de cas.

Je n'ajouterai aucune réflexion à ces quelques notes que je vous transmets telles quelles ; j'espère que quelque médecin d'expérience traitera ce sujet dans votre excellente revue.

M.